

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP DE PUY LA FORET (secretariat.puylaforet@outlook.fr)
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ORLIAC DE BAR (mairie@orliacdebar.fr)

Direction Santé Environnement et
politiques Une Seule Santé
(DSEUSS)

Unité Corrèze

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SYNDICAT DE PUY LA FORET

Prélèvement	00129067	Commune	ORLIAC-DE-BAR
Unité de gestion	0143 SYNDICAT DE PUY LA FORET	Prélevé le :	mercredi 02 juillet 2025 à 12h05
Installation	UDI 000531 ORLIAC DE BAR BOURG	par :	ERIC ALBIER
Point de surveillance	0000000585 ORLIAC DE BAR BOURG	Type visite :	D1
Localisation exact	Mairie École	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CORREZE LDA19, TULLE 1901

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00135371

Référence laboratoire : 25070105483001

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS				
Chlorure de vinyl monomère	1,1 µg/L	0,5		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00129067)

Limite de qualité des eaux fixées par le Code de la Santé Publique (Art. R 1321-1 à R 1321-68) non satisfaite pour le paramètre chlorure de vinyle monomère. Un prélèvement de recontrôle a été programmé suite à la réalisation des actions correctives demandées à l'exploitant (purges de réseau). Dans l'attente du renouvellement de la canalisation incriminée, des purges sur cette portion de réseau doivent être réalisées régulièrement afin de réduire ce taux de chlorure de vinyle.

TULLE le 22 juillet 2025

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Cathy CAMUS